

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2018.0092/DC/DiQASM du 27 juin 2018 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres de la commission de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

NOR : HASX1830438S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 27 juin 2018,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-8, L.312-1 et R.312-207;
Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L.161-37;
Vu le décret n° 2018-46 du 11 juin 2018 relatif à la commission mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles;
Vu les déclarations d'intérêts transmises par les candidats,

Décide:

Article 1^{er}

Sont nommés membres titulaires ayant voix délibérative de la commission de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour une durée de trois ans:

En raison de leurs compétences scientifiques ou techniques

Mme BRALET Marie-Cécile.
Mme CAPELIER Flore.
Mme CARON-DEGLISE Anne.
Mme DAREYE Apolline.
M. DUMONT Arnaud.
Mme GARDIEN Eve.
Mme GILLOT Dominique.
M. JAEGER Marcel.
M. JEANDEL Claude.
Mme JOVIN Alicia.
Mme LAPORTE Virginie.
Mme MARCEAU Ludivine.
Mme MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule.
M. PETITMENGIN Etienne.
Mme POGU Claude.
Mme RECORDON-GABORIAUD Séverine.
M. SALETTE Patrick.
M. THELLIER Maxime.
M. VOLKMAR Claude.

En qualité d'adhérents d'associations d'usagers

Mme BARLET Anne-Laure.
Mme GEOFFROY Marie.
Mme LE FLOCH Carole.
M. SACCOL Thibaud.

Article 2

Sont nommés membres suppléants ayant voix consultative de la commission de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour une durée de trois ans :

1. Mme BESSEAU Marina.
2. M. COUDRE Jean-Pierre.
3. M. GZIL Fabrice.
4. Mme LAGANIER Juliette.
5. M. POT Etienne.
6. Mme RUDLOFF Fabienne.

En qualité de suppléants des membres titulaires choisis parmi les adhérents d'associations d'usagers :

1. M. FISCHER Robert.
2. M. YVON Tristan.

Article 3

La décision n° 2018.0090/DC/DiQASM du 20 juin 2018 du collège de la Haute Autorité de santé est annulée.

Article 4

La directrice générale de la Haute Autorité de santé est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et au *Bulletin officiel* de la Haute Autorité de santé.

Fait le 27 juin 2018.

Pour le collège :
La présidente,
PR DOMINIQUE LE GULUDEC